

TARIFS

FACTURATION AU QUOTIEN FAMILIAL	1 ^{ER} ET 2 ND ENFANT			3 ^{ÈME} ENFANT ET +		
	FORFAIT 5 JOURS	FORFAIT 4 JOURS	PRIX JOURNÉE	FORFAIT 5 JOURS	FORFAIT 4 JOURS	PRIX JOURNÉE
QUOTIENT FAMILIAL 1 INFÉRIEUR OU ÉGAL À 700 €	30,10 €	24,08 €	13,16 €	27,10 €	21,68 €	11,84 €
QUOTIENT FAMILIAL 2 ENTRE 701 € ET 900 €	45,90 €	36,72 €	13,16 €	41,30 €	33,04 €	11,84 €
QUOTIENT FAMILIAL 3 ENTRE 901 € ET 1 200 €	61,70 €	49,36 €	16,19 €	55,50 €	44,40 €	14,57 €
QUOTIENT FAMILIAL 4 SUPÉRIEUR À 1 200 €	77,45 €	61,96 €	16,19 €	69,70 €	55,76 €	14,57 €



Documents à fournir (téléchargement sur votre compte)

- L'attestation de paiement des prestations familiales (CAF, MSA...), ainsi que le numéro d'allocataire.
- L'avis d'imposition de l'année N-1 (sur les revenus de l'année N-2) du foyer avec le montant du revenu brut global.
- Les copies des pages vaccins du carnet de santé de l'enfant.
- L'attestation responsabilité civile et individuelle accident.

Tout dossier incomplet pour le calcul des tarifs entraînera l'application du plein tarif. Ce dossier est valable pour chaque période de vacances de l'année civile.

Aides aux Loisirs CAF : pour les familles qui en bénéficient merci de les transmettre au plus tard le 14 novembre 2019 à la Communauté de communes (au-delà de cette date les ATL ne sont plus pris en charge par la CAF).

INFORMATION

Service enfance
Communauté de communes du Val de Sarthe
27, rue du 11 novembre - 72210 La Suze-sur-Sarthe
02 43 83 51 12
service-enfance@cc-valdesarthe.fr

ACCUEIL DE LOISIRS

AUTOMNE 2019

3-11 ANS



SIX SITES D'ACCUEIL

L'accueil de loisirs sans hébergement est ouvert aux enfants **nés entre 2008 et 2016** (3 ans révolus et scolarisés). Des activités variées sont proposées chaque jour.

ACCUEIL DU 21 AU 31 OCTOBRE 2019

LOUPLANDE (3-11 ans) École Mozart - 8 route de Souligné	LA SUZE-SUR-SARTHE (3-11 ans) École La Renardière - rue Renardière	MALICORNE-SUR-SARTHE <i>Les enfants peuvent être accueillis à Cérans-Fouletourte, La Suze-sur-Sarthe, Louplande, Parigné-le-Pôlin ou Spay. Navette proposée pour La Suze-sur-Sarthe : Départ 8h / Retour 18h30.</i>
CÉRANS-FOULLETOURTE (3-11 ans) Espace Véron - Rue de la République	PARIGNÉ-LE-PÔLIN (3-6 ans) Le Clos Renard - Rue du Tertre <i>Sont également accueillis les enfants de 3 à 6 ans du site de Spay.</i>	SPAY (6 ans faits-11 ans) Domaine du Houssay - Route d'Arnage

RÈGLEMENT

Les factures étant éditées à la fin de l'ALSH (semaine 45) le règlement s'effectuera soit :

- par carte bancaire, de votre compte sur le portail familles
- par chèque (à l'ordre de « régie ALSH Val de Sarthe »), par dépôt ou envoi postal à la Communauté de communes
- par espèces et autres titres de paiement (CAF, MSA, ANCV, CESU) lors des permanences ci-dessous.

PERMANENCES DU 13 AU 20 NOVEMBRE

LOUPLANDE École Mozart - 8 route de Souligné	■ Mercredi 13 novembre de 15h à 18h30.
LA SUZE-SUR-SARTHE École La Renardière - Rue Renardière	■ Mercredi 13 novembre de 13h30 à 18h30.
PARIGNÉ-LE-PÔLIN Le Clos Renard - Rue du tertre	■ Mercredi 13 novembre de 14h30 à 18h.
CÉRANS-FOULLETOURTE Espace Véron - 10 rue de la République	■ Mercredi 20 novembre de 9h à 12h et de 14h à 18h.
SPAY Domaine du Houssay - Route d'Arnage	■ Mercredi 20 novembre de 14h30 à 18h.

INSCRIPTIONS

RÉSERVATIONS DU 22 AU 29 SEPTEMBRE 2019

Inscription au forfait 4 ou 5 jours, ou à la journée.

<https://ccvaldesarthe.portail-familles.net>

PORTAIL FAMILLES
DU VAL DE SARTHE
Vos démarches en un clic.

24h/24 et 7j/7
Compte sécurisé
 Paiement en ligne





Les réservations aux activités de l'automne 2019 sont enregistrées sur le portail familles de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

Familles qui disposent déjà d'un compte sur le portail familles

- S'assurer que les fiches famille et enfants sont remplies complètement ainsi que les attestations.
- S'assurer que les documents joints sont valides (attestation d'assurance responsabilité civile, vaccinations).

Familles qui ne disposent pas de compte sur le portail familles

- Faire une demande d'ouverture de compte avec le formulaire en lien sur le portail. Suite au transfert de votre dossier sur le portail familles vous recevrez un mail avec un lien d'activation, votre identifiant et votre code d'accès.
- Remplir entièrement les différentes fiches sur votre compte avant d'accéder au planning des réservations :
 - Fiche famille (information du compte / voir, modifier les informations de la famille : coordonnées, informations personnelles, les parents, règlement et attestation sur l'honneur).
 - Fiches enfants (en cliquant sur le nom de l'enfant / voir, modifier la fiche enfant : informations enfants, renseignements médicaux, les personnes à contacter, les personnes autorisées, les autorisations).

Dès que les fiches famille et enfant(s) sont entièrement remplies, vous pouvez accéder aux plannings des réservations (guide de l'utilisateur).

Les réservations enregistrées peuvent être modifiées dans le délai imparti, du 22 au 29 septembre. Au-delà, les inscriptions seront définitives et facturables.